

26^{ème} Marché aux Puces

ARTOLSHEIM

Dimanche 15 juin

à partir de 6 h 00

Restauration sur place

Renseignements

 **06.46.27.67.41 – 03.88.74.90.42 – en soirée**
 **arto.puces@outlook.fr**

REGLEMENT

Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer le bulletin d'inscription comportant une attestation sur l'honneur signée, accompagné du règlement, aux responsables du Cercle St Maurice 67390 ARTOLSHEIM, l'exposant s'engageant à respecter le présent règlement.

- ◆ Les emplacements sont numérotés et attribués au fur et à mesure des inscriptions, accompagnées du paiement. Les places non occupées à 8 h 00 seront redistribuées.
- ◆ Toute réservation incomplète ou non accompagnée de son paiement ne sera pas traitée en priorité. Aucun remboursement en cas de désistement.
- ◆ L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité.
- ◆ L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- ◆ Les stands de boissons et de restauration sont exclus car réservés aux organisateurs.
- ◆ La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite ainsi que l'introduction de substances nocives ou explosives dans le périmètre du marché.
- ◆ L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.
- ◆ En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge pour prendre toutes dispositions y compris alerter les forces de l'ordre.

ORGANISATEUR : CERCLE ST MAURICE – ARTOLSHEIM

**ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
PARTICULIER**

DIMANCHE 15 JUIN 2025 – ARTOLSHEIM

Je soussigné(e)

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ à _____ Dép. _____

Adresse _____

CP _____ VILLE _____

Tél. _____ Email _____

Pièce d'identité : N° _____

délivrée le _____ par _____

(joindre une photocopie de la pièce d'identité)

déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés
(art. L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. LR321-9 du Code pénal)

Fait à _____ le _____ Signature

**Ci-joint un chèque de _____ € libellé au nom du Cercle St Maurice pour la RESERVATION de _____ emplacement(s) de 6 mètres.
(un emplacement de 6 m = 12 €)
le tout à adresser à**

STEIBLI Claire 43 route de Strasbourg 67390 ARTOLSHEIM

**COMMERCANT : merci de demander un formulaire spécifique
par tél. 06.46.27.67.41 ou mail : arto.puces@outlook.fr**